



VILLE DE DIEKIRCH

Service technique

À envoyer à l'adresse suivante :
Ville de Diekirch
27, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

L'acquisition d'appareils ménagers à basse consommation, cycles « pedelec » et cycles ordinaires

(Formulaire de demande à remplir par le requérant aux fins d'obtenir des aides financières)

Par la présente, je présente ma demande pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'un appareil ménager à basse consommation électrique, l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf (pedelec) et l'achat d'un cycle ordinaire neuf (vélo).

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ TÉL. _____

BANQUE _____

COMPTE BANCAIRE (LU)

Nature de la demande (cocher ce qui convient)

	Classe énergétique	Subvention (€)
<input type="checkbox"/> SÈCHE-LINGE	A+++	100
<input type="checkbox"/> CONGÉLATEUR	A++	50
<input type="checkbox"/> RÉFRIGÉRATEUR	A++	50
<input type="checkbox"/> CONGÉLATEUR	A+++	100
<input type="checkbox"/> RÉFRIGÉRATEUR	A+++	100
<input type="checkbox"/> APPAREIL COMBINÉ	A+++	100
<input type="checkbox"/> LAVE-LINGE	A+++	100
<input type="checkbox"/> LAVE-VAISSELLE	A+++	100
<input type="checkbox"/> PÉDELEC	-	10% (MAX. 200 €)
<input type="checkbox"/> CYCLE ORDINAIRE	-	10% (MAX. 100 €)

J'AI BÉNÉFICIÉ DE LA « PRIME D'ENCAVEMENT » OUI NON

Pièces à joindre (La facture originale acquittée)

Je déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

En ce qui concerne les appareils ménagers à basse consommation électrique :

Je prends connaissance des dispositions réglementaires suivantes :

- la subvention se prescrit par an à partir de la date de la facture
- la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans la même unité de logement dans un délai de 7 ans
- la subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

En ce qui concerne les « pedelec » et cycles ordinaires :

Pour bénéficier de la subvention le demandeur devra introduire auprès du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Diekirch la facture originale dûment acquittée contenant les informations suivantes :

- le prénom et le nom du requérant ;
- la date de l'achat après le 31 décembre 2018 ;
- le type de véhicule, avec mention « cycle au sens du Code de la route » ou toute autre preuve qu'il s'agit d'un vélo sans moteur auxiliaire, voire dont le moteur auxiliaire ne fonctionne pas au-delà de 25 km/h (« pedelec25 ») ;
- le prix d'achat HTVA.
- une copie de la prime pour l'achat d'un vélo neuf ou d'un cycle à pédalage assisté neuf (pedelec25) à des fins privées accordée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est à joindre obligatoirement.
- les bénéficiaires de la prime doivent être domiciliés sur le territoire de la Ville de Diekirch à la date de l'acquisition et de la demande.
- la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire dans un délai de 7 ans.

Signature

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

_____ LE _____ SIGNATURE _____

Réservé à la commune

Calcul de la subvention	Article budgétaire	Montant alloué
<input type="checkbox"/> SÈCHE-LINGE	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> CONGÉLATEUR	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> RÉFRIGÉRATEUR	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> CONGÉLATEUR	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> RÉFRIGÉRATEUR	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> APPAREIL COMBINÉ	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> LAVE-LINGE	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> LAVE-VAISSELLE	4/120/222200/17010	
<input type="checkbox"/> PÉDELEC	4/120/222200/19068	
<input type="checkbox"/> CYCLE ORDINAIRE	4/120/222200/19068	